

Monsieur le Conseiller,

J'ai bien reçu votre interpellation et je vous en remercie.

Comme vous le soulignez très justement, au cours des dernières semaines, la presse a fait largement état de la décision de Monsieur Sammy Madhi, Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, de retirer le permis de séjour de Monsieur Toujgani, Président de la Ligue des imams marocains de Belgique, et de lui interdire l'accès au territoire belge pour une durée de 10 ans. De ce que la presse rapporte, cette décision de Monsieur Madhi se baserait sur un rapport de la Sureté de l'Etat. Et, toujours selon la presse, ce rapport récent ferait état de diffusion d'idées extrémistes en Belgique de la part de Monsieur Toujgani, notamment par des discours antisémites. Dans ce cadre, la presse fait essentiellement référence à des propos tenus par Monsieur Toujgani en 2009 dans une vidéo, propos pour lesquels il s'était d'ailleurs excusé à l'époque.

En tant que Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean et Présidente de la Zone de police de Bruxelles Ouest, vous aurez pu constater que je suis toujours extrêmement attentive à garantir la sécurité sur le territoire de ma commune. Dès mon entrée en fonction, je me suis attachée à être particulièrement attentive aux informations et aux suivis organisés avec les services compétents, dont les autorités de la Zone de police.

A titre d'exemple, je vous indique que je réunis très régulièrement l'ensemble des services communaux, préventifs et policiers spécialisés, notamment dans le cadre de la CSIL, pour faire le point sur les divers cas qui nous sont rapportés et permettre ainsi des accompagnements pointus.

Vous comprendrez dès lors mon étonnement par rapport au cas de Monsieur Toujgani puisque ni moi ni mes services de police, dont certains sont très spécialisés dans l'accompagnement de ce genre d'affaires, n'avons reçu la moindre alerte, la moindre information, le moindre rapport de la part de la Sureté de l'Etat.

C'est ce que j'ai expliqué dans ma première (et d'ailleurs unique) réaction publique sur cette affaire. Je me permets de vous la répéter mot pour mot : « *Eu égard à la fonction de Président de la Ligue des Imams Marocains de Belgique de Monsieur Toujgani, j'ose espérer que Monsieur Madhi dispose réellement d'un élément nouveau important pour expliquer sa prise de décision. Personnellement, comme d'ailleurs mes services de police compétents, je n'ai pas été informée de la survenue d'un élément nouveau au sujet de Monsieur Toujgani* ».

Fort logiquement, à la suite des informations divulguées par la presse, j'ai pris contact par téléphone avec Monsieur Madhi et lui ai clairement indiqué qu'en tant que 1^{er} magistrat de la Commune, j'aurais dû être informée si des éléments nouveaux étaient apparus. J'ai également bien évidemment écrit à Monsieur Vincent Van Quickenborne, Ministre de la Justice en charge de la Sureté de l'Etat, afin de lui indiquer ma volonté de disposer des informations qui auraient, me semble-t-il, dû m'être spontanément fournies en tant que Bourgmestre dans le cadre de ce dossier et lui ai rappelé mon souhait d'être systématiquement avertie lorsque des situations de ce type se présentaient.

A ce jour, ni de l'un, ni de l'autre, je n'ai reçu la moindre information complémentaire à celles parues dans la presse et que vous connaissez déjà. Et, bien sûr, n'étant pas informée du fond du dossier, vous comprendrez aisément que je ne puis m'exprimer plus avant. Je dirai simplement que cet épisode est désolant.

Car, en effet :

Soit il existe des reproches sérieux contre Monsieur Toujgani comme ceux évoqués ce 13 janvier 2022 par Monsieur Madhi à la Chambre. Je le cite : « *Les services de sécurité estiment que cet homme doit être considéré comme un danger actuel, réel et sérieux pour la sécurité nationale. On parle ici d'extrémisme et d'ingérence* ». Dans ce cas, il me paraît plus qu'évident qu'en tant que Bourgmestre, j'aurais dû, tout comme mes services de police avec qui je suis en contact permanent, être immédiatement informée.

Soit les déclarations de Monsieur Madhi à la Chambre ne reflètent pas la réalité des faits et, dans ce cas, il est tout à fait dommageable de voir un homme ayant ses attaches familiales en Belgique être privé de sa famille.

J'espère ainsi avoir pu vous éclairer et répondre à vos inquiétudes, que je partage également.

Je vous remercie.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX